



FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT

France Nature Environnement

Dossier de presse

Le loup et les moutons.... pour l'avenir de nos montagnes !



Photographie : Gérard Lacoumette

Mission Loup de France Nature Environnement
8, rue Adèle Riton
67000 STRASBOURG
Tél : 03 88 32 91 14 – Fax : 03 88 22 31 74
Mel : nature@fne.asso.fr

Introduction

Le loup est revenu en France depuis l'Italie, en 1992.

Il est revenu spontanément, preuve des possibilités d'accueil du milieu naturel.

Il est là depuis plus de 10 ans, preuve que la cohabitation avec le pastoralisme est possible.

Et pourtant que de polémiques autour de sa présence pendant ces 10 années... que d'oppositions à ce retour...

Jusqu'à la création, il y a 6 mois, de la Commission d'enquête parlementaire sur les conditions de la présence du loup en France et l'exercice du pastoralisme dans les zones de montagne. Cette création - qui fut précédée les années auparavant d'une Mission d'information parlementaire, de différents rapports administratifs...- est une initiative de députés alpins* qui dans leur exposé des motifs annonçaient : « *La question de l'existence même de toute activité agricole en montagne est désormais posée du fait de la présence du loup* », « *toutes les mesures de protection sont inopérantes* », « *la présence du loup porte atteinte à l'environnement, à l'activité touristique et au pastoralisme* », « *en ce qui concerne la faune sauvage (...) elle risque de disparaître à moyen terme* ».

Le ton était donné...

26 loups menacent en France l'avenir de toute l'activité agricole et de l'environnement des Alpes ! !
Alors que 500 loups vivent en Italie et 1 500 en Espagne !

De leur côté, les associations de protection de la nature, fédérées par France Nature Environnement et sa Mission loup, soutiennent - et les faits leur donnent raison - que la cohabitation est possible, qu'elle est non seulement possible, qu'elle est souhaitable car bénéfique à l'ensemble de la société et notamment à l'ensemble des acteurs locaux.

Le retour du loup peut être une contrainte bien sûr, mais il ne causera pas la faillite économique du pastoralisme. Et puis, le retour du loup c'est aussi et surtout une chance offerte, au pastoralisme, au tourisme, à l'avenir des zones de montagne. Une chance offerte, plus largement, à notre société de changer son rapport à la nature.

La Commission d'enquête a-t-elle saisi ces enjeux ? Posé les vraies questions ? Et exposé les mesures pour mettre en place les solutions ?

Nous en doutons.

Nous avons, lors de notre audition, précisé ces questions, et proposé des solutions. Vous les trouverez résumées dans ce dossier.

Pourquoi ce doute alors que nous attendons le rapport de la Commission d'enquête ?

Tout simplement parce que nous avons eu l'impression que les jeux étaient faits.

Puisse la lecture du rapport démentir cette impression...

Ce serait tant mieux pour le loup, tant mieux pour le pastoralisme et tant mieux pour la démocratie.

Christophe Aubel,
Secrétaire National de France Nature Environnement
en charge du dossier loup.

* MM. Estrosi, Accoyer, Bouvard, Biancheri, Guibal, Luca, Rolland, Spagnou et Mmes Martinez, Tabarot.



Le loup en France, quelle réalité ?



Le Loup et son régime alimentaire

Le loup est un mammifère carnivore appartenant à la famille des canidés. Le loup chasse pour se nourrir et non par jeu. Les ongulés – chevreuils, sangliers, cerfs, chamois, mouflons, ... occasionnellement brebis - représentent 80 % de son menu, que complètent lièvres, campagnols, insectes et baies. Ce grand prédateur maintient un équilibre indispensable entre les grands herbivores sauvages et leur milieu naturel. C'est la richesse du territoire en ongulés sauvages qui a permis le retour naturel du loup.



Retour naturel

La preuve du retour naturel du loup depuis l'Italie (déjà faite par les études portant sur l'expansion de l'espèce chez nos voisins et par les analyses génétiques) est renforcée par le résultat des recherches plus fines, portant sur l'ADN nucléaire, et permettant d'établir des liens de parenté entre meutes et de part et d'autre de la frontière. Ces analyses toutes récentes, effectuées par l'équipe du Dr Taberlet, sont entre les mains de l'Etat.



Statut et Effectifs

Le loup est une espèce protégée par la loi française, la Convention de Berne et la Directive « Habitats ».

La population de loups compte une trentaine d'individus.



Braconnage et faiblesse de la population

Les scientifiques s'accordent pour dire que le seuil de viabilité d'une population de loups est d'environ 150 individus. Nous en sommes loin en France. Malgré son statut d'espèce protégée, le loup est impunément braconné (au moins 16 cas depuis 1995 dans les Alpes françaises dont 12 pour le seul massif du Mercantour). Cette faible population, très fragilisée par le braconnage, n'est pas en mesure de supporter des tirs officiels.



Le loup ne met pas en péril le pastoralisme



Relativité des pertes dues au loup

Ces dernières années, la perte de 1 500 brebis en moyenne (il s'agit d'un chiffre plafond car le doute profite à l'éleveur en cas de difficultés à distinguer une attaque de loup de chien) a été imputée au loup sur l'ensemble des départements alpins.

Parallèlement, il est admis que 2 à 3 % de la population ovine meurt chaque année « accidentellement » (ce qui fait, à l'échelle des Alpes : 25 000 brebis). Sur les troupeaux non gardés, cela peut atteindre 10 %.

Le loup est une contrainte de plus pour les éleveurs et les bergers mais il est seulement l'arbre qui cache la forêt. L'élevage ovin doit faire face à des difficultés bien plus importantes :

- **Le contexte sanitaire** : s'il est vrai qu'en 5 ans, de 1993 à 1997, la mort de 5 000 brebis a été imputée au loup, durant ce même temps, les maladies ont provoqué bien plus de dégâts dans les troupeaux. La seule brucellose ovine (maladie transmissible à l'homme) occasionne chaque année, en France, l'abattage de milliers de moutons contaminés. En 1996 : 19 556 ovins abattus ; en 1997 : 13 500 ovins abattus. Ce qui est un progrès puisqu'en 1992, la maladie avait atteint 33 000 moutons. Le traitement de cette maladie a un coût pour la collectivité : 6,6 millions d'euros en 1996. Les brebis abattues sont remboursées 60 euros à l'éleveur. En cas d'attaque de loup, la moyenne des indemnisations est de 180 euros par animal.

La brucellose n'est pas la seule maladie de l'élevage, on peut aussi citer la tremblante ou l'agalactie contagieuse (4 500 brebis abattues en 1993 dans les Pyrénées). Cet impact est sans commune mesure avec celui du loup, mais il n'est pas apprécié de la même manière... François Moutou, vétérinaire à l'Agence Française pour la Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA), remarque « *qu'il serait dommage que l'énergie développée contre la présence du loup se fasse au détriment des actions sanitaires, nettement plus chères pour la société* ».

- **Les chiens errants** : on évalue à 15 à 20 000 chaque année les cas de mortalité de brebis et d'agneaux à l'échelle des Alpes. Pour que l'éleveur soit remboursé, il faut qu'il ait souscrit une assurance spécifique et que le propriétaire des chiens soit identifié. Les attaques de chiens de grande taille étant très difficiles à distinguer de celles du loup, sur les territoires de présence de loup, les brebis perdues sont remboursées à l'éleveur comme s'il s'agissait de brebis attaquées par le loup.



Effacité et intérêt des mesures préventives



Quelles sont les circonstances favorisant les attaques du loup sur un troupeau ?

Le suivi effectué dans les Alpes du Sud - et particulièrement dans le Mercantour - fait ressortir comme causes principales (1), (3) :

- l'absence de regroupement nocturne des troupeaux (90 % des attaques),
- l'absence de gardiennage,
- l'absence de chiens de protection,
- l'effectif des troupeaux (ce sont les troupeaux supérieurs à 1 500 bêtes qui enregistrent le plus d'attaques),
- la date de redescente de l'alpage.

D'autres facteurs comptent également : la densité en herbivores sauvages (une densité élevée est un gage de moindre prédation sur le cheptel domestique) et la topographie des alpages (la présence de troupeaux à proximité de barres rocheuses est un facteur de risque). L'impact du loup sur les troupeaux serait différent selon que l'on se trouve sur un front pionnier (nouveau secteur de présence du loup) ou sur un territoire où le loup est installé depuis plus d'un an. Il semble en effet que l'affolement des ovins, considérable lors des premières attaques, tend à décroître avec le temps : selon certains bergers, un loup expérimenté, en passant régulièrement à proximité du troupeau et prélevant occasionnellement quelques brebis isolées, se ferait - en quelque sorte - " accepter " comme appartenant à l'environnement du troupeau (1).



Effacité des mesures préventives

Les pièces maîtresses des moyens de prévention sont : la présence d'un berger et les chiens de protection (environ 1 chien pour 500 brebis), complétés par le regroupement nocturne du troupeau qui donne moins de prise au loup et facilite le travail des chiens.

De nombreux exemples démontrent l'efficacité de la prévention quand elle est correctement appliquée. Dans le Mercantour, les éleveurs sérieux et volontaires - même situés au coeur des territoires occupés par le loup - voient la prédation réduite à zéro ou à une ou deux brebis par an. Le cas des Hautes-Alpes est aussi très significatif : les brebis dont la perte a été attribuée au loup sont passées de 310 en 1998 à 97 en 2001 grâce à une protection accrue des troupeaux.



Le gardiennage des troupeaux se justifie-t-il seulement par la présence du loup ?

L'intérêt de la présence d'un berger va bien au-delà de la seule protection d'un troupeau vis-à-vis des attaques de prédateurs : elle permet de concilier l'approche écologique, pastorale et un bien-être accru des animaux (possibilité de prodiguer des soins rapides si besoin).

Les troupeaux non gardés sont une source de surexploitation et de dégradation des prairies alpines, constatée même au coeur des parcs nationaux : la présence d'un berger et d'un plan de pâturage permettent généralement d'y remédier. (1) (2)

Des études menées dans les Alpes du Sud montrent que les ovins non gardés et, de fait, divagants, effectuent de plus grands déplacements, au détriment de leur engraissement ("mauvaise finition des agneaux") et de la production allaitante. En outre, la mortalité naturelle déclarée dans les cheptels non gardés est de 50 % supérieure à ce qu'elle est dans les troupeaux soumis à un gardiennage permanent (1). La présence d'un berger est donc indispensable même en l'absence de grands prédateurs.



Le chien de protection est-il dangereux pour les randonneurs ?

Un bon chien de protection n'est pas un animal agressif. Au contraire, il est calme. Il dissuade les agresseurs potentiels du troupeau, par sa taille puis par sa technique de harcèlement de l'intrus.

Une étude sur "les interactions entre promeneurs et chiens de protection de troupeau dans le Mercantour" a été réalisée pendant l'été 1998, par Christelle DURAND (technicienne chien de protection) et Gilles LEPAPE (Université de Tours). Elle traite du comportement de 150 chiens de protection lors de 118 passages de randonneurs au contact du troupeau. Dans 97,5 % des cas, il n'y a eu aucun problème entre les randonneurs et les chiens de protection.

Le professeur Raymond COPPINGER, scientifique américain, a réalisé des travaux sur les chiens de protection. Il a noté que sur 1 400 chiens placés, il y a eu cinq morsures dont deux lui ont été destinées.



En France, on dénombre chaque année 200 000 cas de morsures dues aux chiens, généralement de compagnie.

(1) « *Pastoralisme ovin durable et retour du loup* », mémoire de Thierry Durand, vétérinaire-inspecteur (1999), mission réalisée à la DIREN Rhône-Alpes et à la DDAF de Savoie. Thierry Durand est titulaire d'un D.E.A. de « Gestion des espaces montagnards » et d'un doctorat en « Biologie des populations des écosystèmes ». FNE remercie la DIREN Rhône-Alpes (notamment Véronique Genevey) d'avoir accepté la diffusion de ce document.

(2) « *Pratiques agri-environnementales dans le Parc national des Ecrins : effets sur les exploitations agricoles et les milieux* », étude coordonnée par le Parc national des Ecrins (1999), avec la participation du CERPAM, de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes et du CEMAGREF.

(3) Cela correspond à environ 3 % du cheptel. De son côté, la FNSEA avance le chiffre moyen et très irréaliste de 1 % tout en reconnaissant que, certains étés, la mortalité peut concerner 5 à 10 % du troupeau (in « La transhumance ovine du Sud-Est, contraintes et besoins spécifiques », Groupe pastoralisme du Conseil national de la Montagne, juin 2000).



Cas des Alpes Maritimes



La vente au noir des agneaux ou pourquoi le loup dérange

Il est de notoriété publique que la vente au noir des agneaux est pratique courante dans certains départements et notamment dans les Alpes-Maritimes.

Les ventes rapportent plus (environ le double) que par la voie officielle et déclarée (selon certaines sources, plus de la moitié des agneaux des Alpes-Maritimes seraient écoulés de cette façon). Voir enquête de Terre Sauvage, février 2002.

Le principe repose sur la non-déclaration d'un certain nombre de brebis-mères par troupeau de façon à ce que les naissances déclarées correspondent grosso modo à la production théorique des mères " officielles ". L'effectif réel du troupeau est donc supérieur à l'effectif déclaré. L'éleveur ne perd pas d'argent public pour autant car la plupart des primes sont plafonnées à 350 têtes.

Il est probable que ce " surplus " échappe aux mesures prophylactiques de certaines maladies, notamment la brucellose, ce qui expliquerait les difficultés incompréhensibles à éradiquer la maladie.

Le loup bouleverse cette organisation car, en cas de prédation, l'établissement des constats de dommages implique un dénombrement du troupeau par l'agent assermenté qui risque de s'apercevoir bien vite que toutes les bêtes ne sont pas marquées. Et si la brebis tuée n'est pas déclarée, il est difficile de se la faire rembourser ! Du coup, certains éleveurs ne déclarent plus leurs dommages, ils ont donc des pertes sèches en cas de prédation. D'où le braconnage.

Ces effectifs de brebis supérieurs aux chiffres déclarés expliquent aussi le surpâturage catastrophique de nombreux alpages (qui a également d'autres causes) : quand un troupeau de 2 000 brebis se nourrit sur un alpage qui ne peut en supporter que 1 200 et qu'en plus il reste plus longtemps que prévu pour amortir encore plus la location, il n'est pas étonnant que les prairies d'altitude soient totalement dégradées, comme par exemple le vallon du Lauzanier en pleine zone centrale du Parc du Mercantour (autrefois un vallon réputé pour sa richesse floristique, aujourd'hui un vrai désert à cause des moutons).



Problèmes liés à la prévention

La particularité du pastoralisme dans ce département tient à l'absence de gardiennage permanent de nombreux troupeaux locaux, d'effectifs importants, qui constituent dès lors des proies idéales pour le loup.

C'est la complémentarité des moyens de prévention (bergers, chiens de protection, parcage nocturne) qui en fait l'efficacité. Dès lors que ceux-ci sont utilisés de façon incomplète, on peut considérer – dans bien des cas – que l'argent est gaspillé. Ex : 3 chiens de protection, placés sur un troupeau de 2 000 bêtes non parquées de nuit et sans berger, ne pourront jamais faire de miracles.

Ce département est le plus gros utilisateur d'aides-bergers, employés, la plupart du temps, en lieu et place du berger. Durant les deux programmes LIFE successifs, le budget dévolu à ce poste a explosé (305 000 euros par ex en 2000, majoritairement pour le 06).

Cet argent est utilisé à fonds perdus car ce mode de fonctionnement ne permet pas une protection durable des troupeaux.



Cas des troupeaux locaux en hiver

Tant que les conditions météorologiques le permettent (et même au-delà), les troupeaux locaux sont laissés dehors en hiver. Comme cette démarche va souvent de pair avec une absence de gardiennage et de mesures préventives, il est clair que les attaques des prédateurs sont favorisées. Il est courant de constater la présence de troupeaux en plein hiver, à 1 700 ou 1 800 m d'altitude, parfois dans des conditions extrêmes et dans la neige. Les brebis vivent alors sur leur graisse et cela permet à l'éleveur de faire des économies de foin.



Loup et économie



Le contexte

La filière ovine, confrontée à la mondialisation des marchés et à la baisse régulière des cours de la viande ovine, connaît une véritable récession. Les éleveurs français subissent une très forte concurrence de la Nouvelle-Zélande et de la Grande-Bretagne. La production française est en baisse depuis 20 ans et ne couvre plus que 40 % de la consommation totale de viande d'agneau (60 % de la consommation nationale sont donc importés). Sans les primes, qui représentent plus de la moitié du revenu des éleveurs, l'élevage ovin ne serait plus rentable. D'où la disparition progressive du métier de berger dont le coût ne peut plus être supporté par les petits éleveurs.



Quel est le prix de la protection du loup et des mesures de prévention ?

La protection de la nature a un prix, comme tout autre chose, mais celui-ci est relativement modique. Les 2 programmes LIFE ont totalisé 4 millions et demi d'euros sur 7 ans et pour l'ensemble des départements concernés.

A titre de comparaison : sur la même période, le seul traitement de l'une des maladies de l'élevage, la brucellose ovine, a coûté à la collectivité 44 millions d'euros. En 2002, le déficit du commerce extérieur de la filière ovine s'élève de 501 millions d'euros.

À titre d'exemple, le budget de la Bibliothèque nationale est de 1,2 milliard d'euros (+ 15 M d'euros de fonctionnement annuel).

Un an de protection du loup c'est moins de la moitié d'un seul rond-point payé par le contribuable.

Un siècle de protection du loup (60 M d'euros) c'est ce qui a été dépensé pour finalement ne pas faire le Centre international du quai Branly à Paris et c'est moins cher que les 4 mètres de piste supplémentaire qu'il a fallu ajouter au porte-avion le " Charles-de-Gaulle " en 99 !



Le loup et l'OMC

Dans le cadre des négociations actuelles à l'OMC, les aspects environnementaux - via les boîtes vertes - sont appelés à prendre de plus en plus d'importance. Il est dès lors possible de profiter de la présence du loup pour valoriser l'agriculture de montagne et justifier les aides accordées au pastoralisme. Au contraire, la mise en oeuvre par la France de mesures néfastes à la biodiversité pourrait conduire l'OMC à considérer que la justification environnementale des aides publiques n'est pas fondée et à condamner l'Etat à réduire d'autant ses subventions aux exploitations agricoles.



Les propositions de France Nature Environnement



Le loup, espèce protégée, est une chance offerte à nos massifs montagneux

Le loup est une espèce protégée dont la population française n'est pas dans un état de conservation favorable (elle compte une trentaine d'individus alors que le seuil de viabilité écologique est d'au moins 20 meutes, soit 150 individus). Rappelons que, selon les recommandations de Luigi Boitani (Comité scientifique loup de juillet 1999), un espace minimum de territoire classé en protection intégrale doit être de 10 000 km² au moins. Actuellement, le loup ne bénéficie d'une protection intégrale - en théorie - qu'en zone centrale du Parc national du Mercantour (où il n'est cependant pas à l'abri du braconnage). Les 680 km² du parc ne suffisent pas à assurer la viabilité de la population.

Les difficultés économiques que connaît l'élevage ovin en montagne sont réelles, notamment à cause de la mondialisation. Dans le contexte actuel, il convient d'autant plus de valoriser un pastoralisme de qualité et raisonné - adapté aux caractéristiques écologiques des alpages - et de soutenir les éleveurs s'orientant vers la production de produits à forte valeur ajoutée (agneaux biologiques, labels, etc). Une démarche volontariste pourrait même permettre à la coexistence entre les troupeaux et le loup de devenir le moteur de cet élevage de qualité qu'il faut rechercher.

La prévention est le meilleur outil pour permettre la coexistence entre grands prédateurs et troupeaux.



Le refus du principe des zones d'exclusion

En effet, ce principe fait abstraction de l'évolution des mentalités et de l'acceptation progressive, sur le terrain, de la présence du loup. De plus en plus d'éleveurs optent pour la mise en place des techniques de prévention. La création de zones d'exclusion viendrait enrayer cette évolution et semer la confusion dans les esprits en démentant le constat suivant : si la prévention est efficace, la cohabitation est possible.

- Un zonage n'est pas réaliste, ni socialement, ni biologiquement. Si les zones classées en exclusion conviennent à l'espèce, elles attireront inévitablement des loups à la recherche d'un territoire et feront alors office de pompes aspirantes où un nombre important de loups seraient tués.
- Cela attisera le mécontentement social puisque les éleveurs de ces zones ne bénéficieront d'aucune mesure d'accompagnement mais qu'ils seront néanmoins confrontés à des attaques (d'autant plus importantes que les troupeaux ne seront pas protégés) avant que les destructions aient lieu.
- De plus, un zonage serait en contradiction avec la législation européenne qui ne prévoit des destructions ponctuelles qu'en cas d'échec des mesures de prévention.



Le refus de tout tir systématique des loups

Face à la faiblesse des effectifs, le tir d'un seul individu peut avoir des conséquences graves. C'est pourquoi, nous nous opposons à tout système qui rendrait possible un tir systématique des loups. A fortiori, nous nous opposons à que soit donnée autorisation aux professionnels du pastoralisme de tirer les loups (d'ailleurs les bergers y sont hostiles). De plus, il est indispensable que des mesures concrètes de protection de l'espèce soient mises en place pour lutter contre le braconnage (surveillance accrue des territoires des meutes et répression du braconnage par les gardes de l'ONCFS dont les effectifs doivent correspondre aux besoins). Pour mémoire, plus de 16 loups ont été braconnés depuis 1995.

France Nature Environnement admet qu'une intervention ponctuelle sur un loup puisse être décidée mais cette mesure ultime ne peut être envisagée que si les conditions suivantes sont réunies :

- mise en échec des moyens de préventions
- échec des autres moyens de dissuasion et d'effarouchement
- respect par l'éleveur de la réglementation
- mise en oeuvre du tir par les gardes de l'ONCFS après avis du Conseil National de Protection de la Nature.





Pérenniser les aides aux éleveurs après le LIFE

Le deuxième programme LIFE a été prolongé *in extremis* en 2003 sans que de nouvelles mesures d'accompagnement aux éleveurs aient été prévues en remplacement. Or, il est absolument indispensable que les éleveurs et bergers soucieux d'accroître la protection de leur troupeau soient aidés, à la fois sur d'éventuelles nouvelles zones de présence du loup et sur les territoires où il est déjà installé.

- Une assurance " grands prédateurs " doit être mise en place par l'Etat en remplacement de l'actuel système d'indemnisation.
- En complément, FNE propose une aide forfaitaire destinée aux éleveurs travaillant en présence du loup, de nature à favoriser les éleveurs s'investissant sérieusement dans la prévention. A l'heure actuelle, en effet, les efforts et la bonne volonté ne payent pas ! Les éleveurs faisant sérieusement leur travail sont perdants financièrement par rapport à ceux refusant les mesures préventives et laissant leur troupeau sans surveillance. Il est donc primordial d'inverser cette tendance.



Une meilleure mise en place des mesures d'accompagnement aux éleveurs

- Accélération des indemnités ;
- Mise en place anticipée des mesures de prévention (après, si possible, un diagnostic pastoral) sans attendre l'arrivée du loup. Ces mesures peuvent être validées dans le cadre des Contrats d'agriculture durable (CAD).
- Nous préconisons, à la place des aides-bergers, la création de brigades pastorales comme cela se pratique dans les Pyrénées pour aider les éleveurs travaillant en présence de l'ours. Il s'agit d'une équipe de bergers professionnels intervenant ponctuellement sur les alpages afin de renforcer la protection des troupeaux (le problème avec les aides-bergers est qu'il s'agit d'une main d'œuvre non qualifiée qui dissuade parfois les éleveurs d'embaucher un vrai berger).
- Une autre mesure intéressante et pratiquée aussi dans les Pyrénées en zone à ours, consiste à aider les éleveurs à embaucher un 2e berger en cas de besoin, pour cela une aide de 1 200 euros par mois est versée durant la saison d'estive.



Conditionner l'indemnisation à la prévention

Il est inconcevable que près de 10 ans après le début de la mise en place des moyens de prévention, les indemnités octroyées en cas d'attaques de loup soient encore versées sans condition. Plusieurs éleveurs connus pour leur laxisme perçoivent des milliers d'euros par an (parfois 15 000 euros et plus) sans s'investir dans la protection de leur troupeau. En comparaison, les éleveurs qui misent sur la prévention et font correctement leur travail sont perdants financièrement.



Le tourisme et le loup



Une anecdote...

La présence du loup sur les hauts plateaux du Vercors a été annoncée par un article du Dauphiné. Au mois d'octobre, qui est pourtant un mois creux pour le tourisme, le parking du parc du Vercors était plein comme il peut l'être au mois d'août... et tout cela simplement grâce à l'article du Dauphiné Libéré...



Le loup attire les touristes

Afin d'évaluer les premières retombées touristiques de la présence du loup dans les Alpes, la Mission Loup de France Nature Environnement a lancé une enquête auprès des accompagnateurs en montagne, guides naturalistes et guides de pays. Avec le concours des associations implantées localement, plusieurs centaines de questionnaires ont été diffusés en septembre 2000.

60 professionnels, majoritairement établis dans les Alpes du Sud, ont répondu à cette enquête. 93 % d'entre-eux pensent que la présence du loup n'est pas de nature à entraîner des annulations d'excursions et 60 % jugent ce retour globalement bénéfique pour leur activité professionnelle.

Le loup est manifestement une source d'intérêt pour les touristes et 95 % des accompagnateurs interrogés précisent qu'il génère des questions de la part de leurs clients (dont 45 % beaucoup de questions).

Si la plupart des accompagnateurs (85 %) estiment qu'il est encore trop tôt pour estimer l'augmentation de leur activité liée au retour de *Canis Lupus*, 15 % l'évaluent déjà :

- Pour 10 % d'entre-eux, elle est de l'ordre de 5 %
- Pour 3 %, elle est de l'ordre de 10 %
- Pour 2 %, elle est de l'ordre de 20 %

Pourtant la majorité (73 %) n'utilisent pas encore le loup comme argument de vente et n'a jamais monté de produits pédagogiques sur le sujet (78 %).

Il est intéressant de noter que 69 % des accompagnateurs chiffrant d'ores et déjà l'augmentation de leur activité, sont parmi ceux qui ont commencé à parler de la présence du loup à travers des documents éducatifs.

Le loup représente un atout pour l'économie des régions alpines. Cet avantage ne demande qu'à être valorisé comme savent si bien le faire d'autres pays où la grande faune sauvage est l'un des éléments clé du tourisme nature.



Un exemple local dans le Vercors

Mille Traces est une association de la Drôme qui propose, dans le Massif du Vercors, des sorties nature et des expositions sur la faune et la flore de la région auprès de différents publics.

Mille Traces fait de l'éducation à l'environnement et du suivi de terrain du loup. En huit ans, l'association est passée de 4 000 à 60 000 journées vacances sans aucune subvention.

Or, une classe de découverte dans un centre de vacances, c'est quatre emplois techniques, c'est du travail pour le boulanger, l'électricien, le transporteur et pour la petite remontée mécanique...

Comme le dit Jean Marie Ouary son responsable : « *On le voit la biodiversité nous permet d'aider le monde rural à vivre. L'avenir de la ruralité passe aussi par là. Nous avons des résultats. De plus, certaines de ces classes de découverte sont issues de la banlieue et on connaît tous les problèmes de nos banlieues. Deux jeunes de banlieue que nous avons accueillis, il y a dix ans, et qui ont maintenant vingt ans, sont revenus et ont fondé des foyers en milieu rural. À la station du col du Rousset, qui a reçu un milliard de francs de subvention, n'a été créé qu'un emploi et demi.* »



Présentation de la Mission Loup de France Nature Environnement

France Nature Environnement est la fédération nationale des associations de protection de la nature et de l'environnement. Elle regroupe plus de 3 000 associations qui représentent des centaines de milliers de militants, de sympathisants, de citoyens soucieux de voir notre société évoluer vers une meilleure et réelle prise en compte de la nature.

Après le retour du loup, depuis l'Italie, sur notre territoire, c'est donc tout naturellement que les associations mais aussi des individus vivant cette situation nouvelle ont sollicité FNE pour qu'elle les aide à accompagner ce retour dont tous avaient mesuré l'importance.

C'est ainsi qu'en 1996 est née, en Avignon, la Mission Loup de FNE.

La Mission Loup est dirigée par un directoire de militants bénévoles.

La Mission Loup met en place la stratégie fédérale, coordonnant l'engagement sur le terrain de nos associations locales et régionales, mais aussi de certaines de nos associations nationales.

Nos actions consistent en la mise en œuvre d'actions concrètes pour favoriser la cohabitation troupeaux/loups (aide berger, chiens, dialogue avec les professionnels...), la lutte contre le braconnage (action anti-poison chaque année), l'information/sensibilisation, la participation aux instances de concertation (du comité national loup à tous les comités départementaux).

La multiplicité de ces actions concrétise notre représentativité et notre rôle social, au service de l'intérêt général.

Associations membres de la Mission Loup :

Alsace Nature, Arnica Montana, CEEP, CORA, CORIF, FRAPNA, GEPMA, LPO PACA, Mille Traces, Ligue - ROC, SFEPM, SNPN, UDVN 04.



Samedi 18 et dimanche 19 janvier 2003, protecteurs de la nature attachés à l'avenir du pastoralisme, bergers et éleveurs respectueux de la biodiversité se sont retrouvés lors des premières rencontres nationales de l'écopastoralisme organisées par France Nature Environnement et l'ACP (Association pour la cohabitation pastorale).

Les temps modernes

Déclaration commune des participants aux premières rencontres nationales de l'éco-pastoralisme.

La réunion de Lavelanet de Comminges est une date importante. Nous, éleveurs, bergers de Franche-Comté et du Jura, des Alpes et des Pyrénées et protecteurs de la nature avons souhaité nous rencontrer pour parler du loup, de l'ours et du lynx.

C'est une grande première. Depuis que le loup est revenu dans les Alpes voici dix ans, le lynx dans le Jura et les Vosges et depuis que la population d'ours a été renforcée dans les Pyrénées, on entend dire partout, dans la bouche de responsables agricoles et d'élus, et donc dans la presse, que la cohabitation entre le pastoralisme et les grands prédateurs est impossible.

C'est faux ! Elle est difficile, parfois très difficile. Mais d'abord parce que le pastoralisme, victime du productivisme et frappé par la concurrence internationale et la mondialisation, est plongé dans une crise si grave qu'elle met en danger sa survie.

La réapparition des grands prédateurs est une épreuve supplémentaire mais une épreuve de vérité. Ou nous saurons habiter la montagne en prenant en compte les nouveaux enjeux de la société tout entière – dont la défense de la biodiversité –, ou le pastoralisme en souffrira.

Et ce serait un drame. Car le pastoralisme est une histoire vieille de plusieurs milliers d'années, qui démontre que l'homme est capable de vivre dans la nature, avec elle.

Ceux qui refusent la présence des animaux sauvages sont contre cette filiation, pour nous, essentielle. Nous pensons différemment. Nous pensons que la tradition la plus ancienne et la modernité la plus actuelle peuvent et doivent se rencontrer. Le monde entier à Johannesburg, il y a six mois, a proclamé que la défense de la vie sur terre était désormais la première des priorités. Nous en sommes d'accord. En Afrique, avec l'éléphant et le gorille. En Asie, avec le tigre et l'orang-outang. En Europe, avec le loup et l'ours ...

Nous avons le sentiment d'être des pionniers. Notre réunion annonce des temps nouveaux, des temps modernes. La confrontation avec la faune sauvage nous offre la possibilité, à nous éleveurs et bergers, à nous protecteurs de la nature, de redéfinir nos relations avec la vie, la vie sauvage. Ce sera dur, cela prendra du temps. Cela demandera des efforts, et des aides. Mais nous y croyons. Nous croyons que l'avenir appartient à ceux qui sauront partager l'espace en pensant à ceux qui viendront après eux.

à Lavelanet-de-Comminges,

Le 19 janvier 2003.

FNE et ses associations membres actives sur le dossier des grands prédateurs

Alsace Nature, Arnica Montana, CEEP, CORA, CORIF, FRAPNA, GEPMA, LPO PACA, Mille Traces, Ligue - ROC, SFPEM, UDVN 04

FIEP

Association pour la Cohabitation Éco-Pastorale - ACP

Association des Bergers et des Vachers des Hautes Alpes

et tous les individuels, éleveurs, bergers présents

